

2016/2474

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 16/115 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ELARGISSEMENT
DU PASS CULTURA AUX COLLEGIENS**

SEANCE DU 23 JUIN 2016

L'An deux mille seize et le vingt-trois juin, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ARMANET Guy, BARTOLI Marie-France, BARTOLI Paul-Marie, BENEDETTI François, BERNARDI François, BORROMEI Vanina, BUCCHINI Dominique, CANIONI Christophe, CASALTA Mattea, CASANOVA-SERVAS Marie-Hélène, CESARI Marcel, CHAUBON Pierre, COLOMBANI Paul-André, COMBETTE Christelle, CORDOLIANI René, FAGNI Muriel, FILIPPI Marie-Xavière, GIACOBBI Paul, GRIMALDI Stéphanie, GUIDICELLI Lauda, GUIDICELLI Maria, GUISEPPI Julie, LEONETTI Paul, MARIOTTI Marie-Thérèse, MURATI-CHINESI Karine, NADIZI Françoise, NIVAGGIONI Nadine, ORSONI Delphine, OTTAVI Antoine, PARIGI Paulu Santu, POLI Laura Maria, PONZEVERA Juliette, PUCCI Joseph, de ROCCA SERRA Camille, ROSSI José, SANTUCCI Anne-Laure, SIMEONI Marie, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, TOMA Jean, TOMASI Petr'Antone, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. BIANCUCCI Jean à M. VANNI Hyacinthe
M. LACOMBE Xavier à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. MONDOLONI Jean-Martin à Mme MURATI-CHINESI Karine
Mme OLIVESI Marie-Thérèse à Mme BARTOLI Marie-France
Mme PROSPERI Rosa à Mme GUISEPPI Julie
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
M. SANTINI Ange à Mme MARIOTTI Marie-Thérèse
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. TOMA Jean.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse visé en son article 60,
- VU** la motion déposée par M. Jean-Guy TALAMONI et Mmes et MM. Dominique BUCCHINI, Xavier LACOMBE, Anne-Laure SANTUCCI et Marie SIMEONI, au nom de l'Assemblée des Enfants qui l'avait adoptée le 9 juin 2016,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte, à l'unanimité, la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** qu'il est important de favoriser l'égal accès à tous les élèves à l'art à travers l'acquisition d'une culture artistique personnelle variée (cinéma, théâtre, lecture, exposition, concert...) ;

CONSIDERANT que chaque élève doit pouvoir se construire très tôt un parcours culturel riche et cohérent ;

CONSIDERANT que la connaissance de la richesse culturelle et artistique de notre île permet de s'ouvrir aux autres, crée du lien social ;

CONSIDERANT que les collégiens dès 12 ans ne peuvent plus bénéficier des tarifs enfants ;

L'ASSEMBLEE DE CORSE

DECIDE de prendre toutes les mesures nécessaires pour élargir le PASS CULTURA aux collégiens afin que les jeunes adolescents puissent aussi bénéficier de ce dispositif qui remporte déjà un franc succès auprès des lycéens et étudiants corses ».

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 23 juin 2016

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 16/115 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT

**Objet de l'acte : ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A L'ELARGISSEMENT DU PASS
CULTURA AUX COLLEGIENS**

.....
Date de décision: **23/06/2016**

Date de réception de l'accusé **28/06/2016**

de réception :

.....
Numéro de l'acte : **16_115**

Identifiant unique de l'acte : **02A-232000018-20160623-16_115-DE**

.....
Nature de l'acte : **Délibération**

Matières de l'acte : **9 .4**

Autres domaines de competences

Voeux et motions

Date de la version de la **16/04/2009**

classification :

.....
Nom du fichier : **DELIBERATION N° 16-115 AC.doc (02A-232000018-20160623-16_115-
DE-1-1_1.pdf)**